

Réunion du Conseil Municipal LE PIAN SUR GARONNE

Le 1^{er} septembre 2026

Procès-verbal de la séance

La commune de LE PIAN SUR GARONNE,

Par suite d'une convocation en date du 25 août 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 1^{er} septembre 2026, au Pian-sur-Garonne (Le) - (Gironde) à dix-huit heures.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Présents : COUSINEY Didier, LECOEVRE Axelle, BILLION Didier, LABAT-DUBOIS Sophie, LORRIOT Thierry, COUTAT Michel, DUBERGEY Michèle, GARDERE Jean-Luc, MACEDO Emanuel, BOURCILLIER Jessica, BOCHEREAU Nicolas, DEGROUX Emilie, BEYNEIX Laure,

Excusés : EBRARD Aurélie donne procuration à COUSINEY Didier, LAFAYE Sami donne procuration à LORRIOT Thierry

Absent :

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance : Le conseil municipal a désigné M. COUTAT Michel pour remplir les fonctions de secrétaire.

□□□

1. Choix architecte maison en face de la Mairie

Après avoir pris connaissance des propositions relatives au choix d'un architecte concernant le projet de la maison en face de la Mairie, l'assemblée délibérante décide de retenir l'offre présentée par Atelier Sitelle soit

Offre : Solution mission de programmation pour un montant de 12 696.00€ TTC

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

- **Approuve l'offre présentée par Atelier Sitelle** pour un montant de 12 696.00€ TTC
- autorise le Maire à signer tout document afférent à cette opération ;

VOTES	
En exercice : 15	POUR : 14
Présents : 13	CONTRE : 0
Procuration : 2	ABSTENTION : 1
Pris part au vote : 15	TOTAL : 15

2. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le maire de Le Pian sur Garonne expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-Décide de ne pas instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

VOTES	
En exercice : 15	POUR : 9
Présents : 13	CONTRE : 4
Procurations : 2	ABSTENTIONS : 2
Pris part au vote : 15	TOTAL : 15

3. Référent SCoT

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la **révision du SCoT du Sud Gironde**, la commission SCoT a validé le 07 juillet 2026 le principe d'associer étroitement l'ensemble des communes à cette démarche structurante pour l'avenir du territoire.

Afin qu'aucune commune ne soit laissée de côté et de faciliter la circulation des informations tout au long de la procédure, il est proposé à **chaque conseil municipal de désigner un·e élu·e référent·e pour le suivi de la révision du SCoT**. L'élu.e référent.e peut être désigné sans délibération.

Cet·te élu·e sera l'interlocuteur·rice privilégié·e du Pôle Territorial pour cette démarche. Il·Elle aura notamment pour rôle de relayer les informations et les travaux auprès du conseil municipal, de faire remonter les observations de la commune et de participer, lorsque cela sera possible, aux principaux temps d'échange et de concertation organisés dans le cadre de la révision.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

-DECIDE de désigner Monsieur **Didier BILLION** comme référent SCoT du Sud Gironde

VOTES	
En exercice 15	POUR : 15
Présents : 13	CONTRE :
Procurations : 2	ABSTENTION :
Pris part au vote : 15	TOTAL : 15

13. Informations et questions diverses :

Lovers communaux (2) : Réflexion sur éventuelle rénovation et action avec la mise aux normes chauffage/isolation. Réactualisation devis 2021, estimation 46 000 euros.

Travaux Club House club tennis : Réalisation d'un plan fonctionnel relatif au projet par Entreprise MACEDO, à l'issue mis en œuvre des appels d'offres.



Climatisation secrétariat Mairie : L'ensemble des membres du conseil sont favorables à ce projet.

Route St-André Sevrac : Mr le maire revient sur la réalisation des travaux de la route desservant le collège et les structures sportives. Il nous fait part de la qualité des travaux ainsi sur le côté sécuritaire aux piétons ou vélos par la pose de ralentisseurs type « coussins berlinois » qui oblige chaque conducteur de véhicules à adapter sa vitesse aux conditions réelles de la route.

Bar/Restaurant du bourg : Mr le Maire fait un rappel sur la situation du commerce actuellement en liquidation. (Affaire en cours). Il fait état que la licence 4 n'est pas perdue étant la propriété de la Mairie.

Personnel de l'école : Suite à de récents problèmes relevés auprès des personnels travaillant au profit de l'école, une mise en garde pour la rentrée 2026/2027 a été faite par Mr le Maire quant à ne pas renouveler les contrats d'embauche si nécessaire.

OAP : Demande de réflexion sur l'aménagement futur des terrains concernés.

Commission école : Suite dépassement enveloppe allouée, faire une réévaluation des dépenses et mise en œuvre pour maintenir le budget en positif. L'ensemble des membres du conseil sont favorables sur le principe.

Marché local : Mr le Maire nous fait part de la réussite du marché local sur la période estivale. Son souhait serait que cela perdure dans le temps avec éventuellement l'arrivée de nouveaux artisans. Néanmoins, il faut redéfinir l'engagement des artisans (2) désignés responsables du site pour le bon fonctionnement du marché avant toute problématique. (Qui fait ou quoi ?)

Colis des aînés : Suite à des retours des membres de cette commission, la tradition des colis pour les seniors âgés de 65 ans et plus, est maintenue dans son fonctionnement actuel. (Voté à la majorité du conseil municipal)

Vidéo surveillance bâtiments sensibles : En attente retour dossier établi par personnels de la cellule prévention technique de la malveillance de la Gendarmerie Nationale de Gironde. (Prévu mi-septembre)





Monsieur le Maire clôt la séance à 20H40, l'ordre du jour étant épuisé.

Didier COUSICNEY,
Le Maire

Michel COUTAT
Secrétaire de séance